Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260082-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 6 novembre 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE GUEN François, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUFOUTI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick, Non-représentés : Monsieur FAISANT Gurvan
Secrétaire de séance	Madame LOUFOUTI Céline
Assistait également	Madame DUHAU-MARMON Soizic, Secrétaire générale de mairie.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article.L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20261112-20260082-DE

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Articles	Crédits ouverts BP 2026	Autorisation de 25% jusqu'au vote du BP 2027
20415331-Subv.éts adm-Biens mobiliers, matériel et études	2 000.00€	500.00€
204182-Subv org.publics divers- Bâtiments et installations	25 500.00€	6 375.00€
2046-Attributions de compensation d'investissement	12 600.00€	3 150.00€
Total chapitre 204 Subventions d'équipement	***40 100.00€***	***10 025.00€***
2111-Terrains nus	35 000.00€	8 750.00€
212-Agencements et aménagements de terrains	25 000.00€	6 250.00€
2131-Constructions de bâtiments publics	25 000.00€	6 250.00€
2135-Install.générales, agencements, aménagements des constructions	25 000.00€	6 250.00€
2151-Réseaux de voirie	50 000.00€	12 500.00€
2181-Installations générales, agencements et aménagements divers	55 000.00€	13 750.00€
2188- Autres immobilisations corporelles	55 500.00€	13 875.00€
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles	***270 500.00 €***	***67 625.00€***
231 Immobilisations corporelles en cours	554 600.00€	138 650.00€
Total chapitre 23 Immobilisations en cours	***554 600.00€***	***138 650.00€***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix « pour » :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget 2027, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER
Côtes d'Armor